



# NITRATE DE CUIVRE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 10/04/2023 Remplace la fiche: 03/05/2013 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance  
Nom de la substance : NITRATE DE CUIVRE  
N° CE : 221-838-5  
N° CAS : 10031-43-3

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Industrielle

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Mon-Droguiste.Com  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : 03.25.41.04.05 - Fax : 03.25.41.06.16  
Email : contact@mon-droguiste.com - Web : www.mon-droguiste.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : N°ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Matières solides comburantes, Catégorie 2 H272  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318  
Dangereux pour le milieu aquatique — H400  
Danger aigu, Catégorie 1 H302  
Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 H302  
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315

Texte intégral des mentions H : voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS03

GHS05

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.  
H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence (CLP) :

Phrases P présentes sur l'étiquette \*  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes.  
Ne pas fumer \*  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux \*  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement \*

# NITRATE DE CUIVRE

## Fiche de données de sécurité



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise \*

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de la poudre d'extinction, Eau pulvérisée pour l'extinction \*

P391 - Recueillir le produit répandu \*

P220 - Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles, vêtements

P221 - Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P330 - Rincer la bouche

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom : NITRATE DE CUIVRE

N° CAS : 10031-43-3

N° CE : 221-838-5

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dinitrate de cuivre trihydraté	(N° CAS) 10031-43-3 (N° CE) 221-838-5	<= 100	Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400

Textes des phrases H: voir section 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Premiers soins après inhalation : En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité décubitus latéral et consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Rincage à l'eau en maintenant les paupières bien écartées. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction. Eau pulvérisée. En cas de feu important : Eau pulvérisée, Mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

# NITRATE DE CUIVRE

## Fiche de données de sécurité



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique génère : Oxydes d'azote. Monoxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Aucune mesure spécifique nécessaire.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Pour l'élimination des matières imprégnées, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. Voir Rubriques 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Mesures d'hygiène : Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Oter rapidement les vêtements contaminés. Laver les mains avant une pause et à la fin des travaux. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Température de stockage : Température ambiante

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Du fait du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### Protection oculaire:

Lunettes de protection hermétiques.

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements de travail protecteurs.

#### Protection des voies respiratoires:

Aucun(es) dans des conditions normales.

# NITRATE DE CUIVRE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre cristalline.
Couleur	: Bleu(e).
Odeur	: Acide.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 114 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: non déterminé
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: non déterminé
Température de décomposition	: 170 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Favorise l'inflammation des matières combustibles
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 2,32 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Eau: 1306,16 g/l
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: non déterminé.
Propriétés comburantes	: Peut aggraver un incendie; comburant.
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: non déterminé
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: non déterminé

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0 %
Autres propriétés	: Solvant organique : 0,00%.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Eau.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs. Agent oxydant. Matières combustibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Oral: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

# NITRATE DE CUIVRE

## Fiche de données de sécurité



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

<b>NITRATE DE CUIVRE (10031-43-3)</b>	
DL50 orale rat	940 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Nocif en cas d'ingestion.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Très toxique pour les poissons. Dans les eaux, également nocif pour les poissons et le plancton. Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité aquatique aiguë	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>NITRATE DE CUIVRE (10031-43-3)</b>	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>NITRATE DE CUIVRE (10031-43-3)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>NITRATE DE CUIVRE (10031-43-3)</b>	
Ecologie - sol	Produit très soluble dans l'eau. Compartiment cible ultime du produit : eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>NITRATE DE CUIVRE (10031-43-3)</b>	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: Aucune donnée disponible.
------------------------	-----------------------------

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Méthodes de traitement des déchets	: Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Éviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Vider complètement les emballages avant élimination. Éliminer en centre de traitement agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

# NITRATE DE CUIVRE

## Fiche de données de sécurité



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1477
N° ONU (IMDG)	: 1477
N° ONU (IATA)	: 1477
N° ONU (ADN)	: 1477
N° ONU (RID)	: 1477

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: NITRATES INORGANIQUES, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: NITRATES INORGANIQUES, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IATA)	: Nitrates, inorganic, n.o.s.
Désignation officielle de transport (ADN)	: NITRATES INORGANIQUES, N.S.A.
Désignation officielle de transport (RID)	: NITRATES INORGANIQUES, N.S.A.
Description document de transport (ADR)	: UN 1477 NITRATES INORGANIQUES, N.S.A. (NITRATE DE CUIVRE(10031-43-3)), 5.1, II, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IMDG)	: UN 1477 NITRATES INORGANIQUES, N.S.A., 5.1, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IATA)	: UN 1477 Nitrates, inorganic, n.o.s., 5.1, II, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
Description document de transport (ADN)	: UN 1477 NITRATES INORGANIQUES, N.S.A., 5.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (RID)	: UN 1477 NITRATES INORGANIQUES, N.S.A., 5.1, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 5.1
Étiquettes de danger (ADR)	: 5.1



##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 5.1
Étiquettes de danger (IMDG)	: 5.1



##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 5.1
Étiquettes de danger (IATA)	: 5.1



##### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: 5.1
Étiquettes de danger (ADN)	: 5.1

# NITRATE DE CUIVRE

## Fiche de données de sécurité



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 5.1  
Étiquettes de danger (RID) : 5.1



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II  
Groupe d'emballage (IMDG) : II  
Groupe d'emballage (IATA) : II  
Groupe d'emballage (ADN) : II  
Groupe d'emballage (RID) : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui  
Polluant marin : Oui  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : O2  
Dispositions spéciales (ADR) : 511  
Quantités limitées (ADR) : 1kg  
Quantités exceptées (ADR) : E2  
Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC08  
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : B4  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP10  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T3  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP33  
Code-citerne (ADR) : SGAN  
Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU3  
Véhicule pour le transport en citerne : AT  
Catégorie de transport (ADR) : 2  
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V11  
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV24  
Danger n° (code Kemler) : 50  
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

#### - Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 kg  
Quantités exceptées (IMDG) : E2

# NITRATE DE CUIVRE

## Fiche de données de sécurité



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Instructions d'emballage (IMDG)	: P002
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC08
Dispositions spéciales GRV (IMDG)	: B2, B4
Instructions pour citernes (IMDG)	: T3
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP33
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-Q
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Tri (IMDG)	: SG38, SG49
Propriétés et observations (IMDG)	: Solids. Solid mixtures with combustible material are readily ignited and may burn fiercely. Harmful if swallowed.

### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y544
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 2.5kg
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 558
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 5kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 562
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 25kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A3
Code ERG (IATA)	: 5L

### - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: O2
Dispositions spéciales (ADN)	: 511
Quantités limitées (ADN)	: 1 kg
Quantités exceptées (ADN)	: E2
Équipement exigé (ADN)	: PP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

### - Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: O2
Dispositions spéciales (RID)	: 511
Quantités limitées (RID)	: 1kg
Quantités exceptées (RID)	: E2
Instructions d'emballage (RID)	: P002, IBC08
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: B4
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP10
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T3
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP33
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: SGAN
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID)	: TU3
Catégorie de transport (RID)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W11
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID)	: CW24
Colis express (RID)	: CE10
Numéro d'identification du danger (RID)	: 50



# NITRATE DE CUIVRE

## Fiche de données de sécurité



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

NITRATE DE CUIVRE n'est pas sur la liste Candidate REACH

NITRATE DE CUIVRE n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 0 %

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Révision totale suivant le règlement REACH.

Abréviations et acronymes:

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
ADN: European Agreement concerning international carriage of Dangerous goods by Inland waterways  
ADR: European Agreement concerning international carriage of Dangerous goods by Road  
AF : Assessment factor  
AGS : Ausschuss für Gefahrstoffe  
ATE : Acute Toxicity Estimate  
ATEX : ATmosphère Explosive  
BAF : Bioaccumulation Factors  
BCF : Bioconcentration factor  
Bw: Body weight  
CAS: Chemical Abstracts Service  
CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act  
CLP : Classification, labelling, packaging  
CSA : Chemical Safety Assessment  
CSR: Chemical Safety Report  
DFG : German research Foundation  
DMEL : Derived maximum effect level  
DNEL: Derivative No effect Level  
DOT : US Department of Transportation  
DU : Downstream User  
EC: European Community  
EC No : European Community Number  
EC50 : Half maximal effective concentration  
ECHA : European Chemicals Agency  
EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
ELV : Emission limit values  
EN: European Norm  
ERV : Ecotoxicological Reference Value  
EUH: European Hazard Statement  
EWC : European Waste catalogue  
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
HSDB : Hazardous Substances Data Bank  
IARC : International Agency for Research on Cancer  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
IBC : International Bulk Chemical  
IC50: Median Inhibition concentration  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI : Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
ICSC : International Chemical Safety Cards  
IDLH : Immediately Dangerous to Life or Health  
IMDG: International Maritime Dangerous Goods  
INCI : International Nomenclature of Cosmetic Ingredient  
IUCLID : International Uniform Chemical Information Database  
KSt : Explosion coefficient

# NITRATE DE CUIVRE

## Fiche de données de sécurité



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

LC50: Median lethal concentration  
LD50 : Median lethal dose  
LEL : Lower Explosion Limit/Lower Explosive Limit  
LEV : Local Exhaust Ventilation  
LOEC : Lowest Observed Effect Concentration  
LTE : Long Term Exposure  
LTEL : Long Term Exposure Limit  
MARPOL : MARine POLLution  
mg/m3 : Milligrams per Cubic Metre  
MMAD : Mass median aerodynamic diameter  
MSDS : Material Safety Data Sheet  
NOAEL : No-observed-adverse-effect-level  
NOEC : No observed effect concentration  
NOEL : No observed effect level  
N.O.S : Not Otherwise Specified  
NTP : U.S. National Toxicology Program  
OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development  
OEL : Operator exposure level  
OSHA : Occupational Safety and Health Administration  
PBT: Persistent, bioaccumulative, Toxic  
PEC : Predicted effect level  
PEL : Permissible Exposure Limit  
pH : relates to hydrogen ion concentration using a scale of 0 (high acidic) to 14 (highly alkaline).  
PNEC: Predicted no effect concentration  
PP : Severe Marine Pollutant  
PPE : Personal Protective Equipment  
ppm : Parts Per Million  
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act  
REACH : EC Regulation on Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (Regulation (EC) N°1907/2006 as amended)  
RID : Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail  
RQ : Reportable Quantity measured in pounds (304, CERCLA)  
RRN : REACH Registration Numbers  
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act  
STE : Short-term exposure  
STEL : Short Term Exposure Limit  
STOT-RE : Specific target organ toxicity, Repeated exposure  
STOT-SE : Specific Target Organ Toxicity, Single exposure  
SVHC : Substance of Very High Concern  
TCLo : Toxic Concentration Low  
TDLo : Toxic Dose Low  
TLV : Threshold Limit Value  
TPQ : Threshold Planning Quantity measured in pounds (302)  
TQ : Threshold Quantity measured in pounds (CAA)  
TWA : Time Weighted Average  
TWA/OEL : Time Weighted Average or Occupational Exposure Limit.  
UEL : Upper Explosion Limit/Upper Explosive Limit  
UWM : Unit World Model  
vPvB - very Persistent, very Bioaccumulative substance  
WEL : Work Exposure Limit  
WGK : Wassergefährdungskasse (Water Hazard Class under Germanan Federal Water Management Act)

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

FDS UE (Annexe II REACH)

# NITRATE DE CUIVRE

## Fiche de données de sécurité



conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### AVIS DE NON RESPONSABILITÉ

*Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources fiables. Elles sont établies sur la base de nos connaissances à la date de mise à jour indiquée. Elles ont pour but d'aider l'utilisateur et ne doivent pas être considérées comme une garantie.*

*Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés à celles-ci.*

*Toutes les substances ou mélanges peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Nous ne pouvons pas garantir que les dangers soient décrits de manière exhaustive.*

*Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.*

*Cette fiche ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.*

*Cette version n'est pas une traduction officielle du document original. Cette traduction est fournie à titre d'information seulement.*